



Déclaration de Conformité C.E.

Delvaux-Danze s.p.r.l. Consultants
22 rue du Chalet , 4920 Aywaille
Belgique. Tél. 00 32 (0)43 84 50 63

Nous déclarons sous notre responsabilité de concepteurs et de vendeurs que le produit :

Description : Générateur de champs magnétiques pulsés

Marque : **TINY-Scan Two®** ou **TINY-SCAN 2®**

Fabrication: Luxomed, 148 rue Nationale, F - 59800 Lille (France)

L'appareil concerné par cette déclaration est en conformité avec les normes suivantes :

NF EN 60601-1 NF EN 60601-1-2 NF EN 1441

NF EN 980

NF EN 1041

Procédures d'essais:

NF EN 61000-4-2 + A1 + A2

NF EN 61000-4-3 + A1 + A2

NF EN 55011

L'appareil générateur de champs magnétiques pulsés TINY-SCAN TWO® est homologué selon la Directive Européenne concernant les Dispositifs Médicaux : 93/42 CEE, Annexe II, Alinéa 3 (Système complet d'assurance qualité).

Certificat de conformité CE : Rapport TÜV 2004/21/004

Valide jusqu'au : 20.06.2008

Date : 04.11.2004

L'organisme de certification T.Ü.V. est enregistré sous le numéro d'identification 0123

Francine Delvaux

Jean-Marie Danze